



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Ce numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

ON S'ABONNE :  
**A LYON**, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6 au 1er.  
**A PARIS**, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. BÉGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 octobre 1844.

Nous revenons souvent, et pour cause, sur les faits de 1830 ; nous revenons à ce qu'on se rappelle bien les conditions qui ont présidé à l'institution de la nouvelle dynastie. Il y a eu, dit-on, pacte alors entre Louis-Philippe et la nation ; voyons toujours avec soin si les parties contractantes sont bien dans l'esprit de leur contrat et si elles en suivent les principes. Après les journées de juillet 1830, on vit reparaître les principes de 1789 ; on disait de tous côtés qu'il fallait revenir aux idées d'égalité et les faire entrer autant qu'on le pourrait dans la constitution nouvelle. Le général Lafayette jouissait d'une immense popularité ; on honorait en lui le promoteur de la déclaration des droits de l'homme. Louis-Philippe s'abritait derrière sa popularité, l'environnait de caresses, le comblait de félicitations et semblait entrer entièrement dans ses vues. On fit comprendre au pays que la nouvelle révolution avait pour objet principal de reprendre la voie des principes de liberté et d'égalité proclamés à la fin du dernier siècle : on le crut volontiers.

Ainsi, la bourgeoisie considéra qu'on en avait fini avec tous les souvenirs de la féodalité et qu'on ne ferait plus revivre les vieilles coutumes aristocratiques ; elle le crut tellement que tous ses organes, d'un commun accord, appelèrent Louis-Philippe *roi citoyen*. Nous ne devons plus avoir de cour ; nous marchions vers des usages simples et populaires ; une nouvelle ère se préparait ; enfin la royauté devait se transformer complètement. Pour notre compte, nous n'avons pas partagé ces illusions ; nous avons prévu que l'institution royale de 1830 tendrait à s'assimiler aux autres royaumes, et qu'elle chercherait bien plus sa force dans les traditions du passé que dans les idées de 1789 et de 1830. Toutefois nous ne pensions pas qu'on oserait s'écarter radicalement de la simplicité affectée en 1830 et que nous devrions un jour voir Louis-Philippe revêtir les insignes de l'ordre de la Jarretière.

Aujourd'hui que nous lisons le récit de son voyage en Angleterre et de la cérémonie qui a eu lieu pour sa réception comme membre du chapitre de cet ordre très-noble de la Jarretière, nous sommes tout ébahis ; nous nous demandons si les détails que nous recevons sont bien exacts, s'il est vrai que ce soit le roi-citoyen, le roi des barricades, qu'on a décidé à jouer un rôle dans une scène empreinte aux plus gothiques usages de la féodalité. Est-ce donc pour aboutir à de pareils résultats que la France s'est soulevée comme un seul homme en 1830 ? Est-ce pour faire renaître les traditions de l'ancienne chevalerie qu'elle a brisé le trône de Charles X et fait une nouvelle charte ?

En vérité, on est confondu quand on voit M. Guizot pousser l'audace au point de souffrir que le roi s'écarte aussi étrangement de l'esprit de la constitution de 1830. Si on ne la viole pas dans sa lettre, on la viole dans sa pensée, on la brise dans ses principes, en rendant de la valeur à des institutions qu'elle avait pour objet de détruire et à des préjugés qu'elle devait à jamais faire disparaître. Après les deux ou trois premières années qui ont suivi la révolution de 1830, qu'aurait-on dit en France si le roi eût fait un voyage en Angleterre pour se faire décorer de l'ordre de la Jarretière ?

N'aurait-on pas crié de toutes parts à la violation de la constitution ? N'aurait-on pas *honné* et *mal pensé* de tous ceux qui auraient prêté leur concours à une pareille entreprise ? Assurément. Casimir Périer, dont on a si souvent invoqué les opinions et dont on s'est servi pour jeter les bases du système actuel, n'aurait pas consenti à couvrir de sa responsabilité un voyage semblable.

Aujourd'hui nous sommes donc en pleine réaction ; on tient le dedans dans la compression, on va au dehors pour se consolider ; on veut faire voir à l'Europe qu'on a secoué les oripeaux de la révolution de 1830 et qu'on est dans ses voies. Ne nous y trompons pas, l'acceptation de l'ordre de la Jarretière a une signification politique ; on doit considérer que c'est un appel fait aux sympathies des aristocraties européennes, que c'est une transformation qu'on vient d'opérer en leur présence, et, afin que chacun le comprenne, on l'a fait avec pompe et éclat. Mais si les cours d'Europe voient dans ce fait un nouveau gage des bons vouloirs de notre gouvernement, nous y voyons, nous, un signe de plus de son abandon des principes de la constitution.

Cette constitution si libérale envers la royauté semble peser à M. Guizot et à la cour ; son exécution littérale devient gênante, et on se met en dehors de ses vues et de ses véritables tendances. Cela est grave. Aussi, pourquoi dissimulerions-nous nos craintes ? pourquoi ne dirions-nous pas notre pensée tout entière quand nous voyons le gouvernement si près de nous ravir jusqu'à l'ombre des droits qui nous restent ? D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls qui ayons des préoccupations : les conservateurs eux-mêmes s'effraient des conséquences que peut avoir le voyage du roi. Plusieurs d'entre eux se sont réunis pour faire entendre leurs récriminations et exposer leurs doléances ; ils s'aperçoivent qu'on lance la royauté dans des embarras sérieux, que les mécontentements vont croissant et qu'on se sépare du pays d'une manière scandaleuse.

Quand le désaccord entre les gouvernants et les gouvernés est profond, on peut songer avec crainte à l'avenir. En 1829, on ne savait pas encore quelle serait la nature du conflit qui allait s'engager entre la royauté et le pays ; mais chacun pressentait qu'il serait gravé. En 1844, on voit bien qu'un conflit nouveau se prépare, sans pouvoir cependant en mesurer toute la portée. Nous disons qu'un conflit nouveau se prépare, parce que de tous côtés nous voyons surgir des plaintes et apparaître des symptômes de mécontentement. Il est impossible assurément que l'opposition, dans la session prochaine, ne soit pas violente dans ses attaques, qu'elle ne demande pas au ministère un compte sévère de ses actes, et l'opposition pourra bien sur quelques points obtenir un vote favorable et ébranler le cabinet.

Déjà on annonce que si un seul mot de blâme se trouve introduit dans l'adresse, la chambre sera dissoute ; mais les réélections peuvent être contraires à la politique du gouvernement. Alors que fera-t-on ? cédera-t-on ? ouvrira-t-on enfin les portes du ministère aux adversaires de M. Guizot ? Il y a quelques années, en pareil cas, la cour eût cédé sans trop de façons ; mais aujourd'hui que Paris est flanqué de quatorze forts, que les fortifications de Lyon

sont presque terminées, qu'on a à peu près détruit la presse indépendante, on tentera peut-être de résister. Or, résister ouvertement, c'est se résigner aux coups d'état, c'est enterrer la constitution. Voilà ce que comprennent sans doute comme nous ceux des conservateurs qui veulent présenter leurs griefs au roi à son retour : nous ne croyons pas qu'on y fasse droit.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* :

« Nous faisons de grands efforts pour détourner nos regards des côtes d'Angleterre ; mais les journaux ministériels nous permettent-ils d'oublier que M. Guizot et le roi sont à Londres et qu'ils font à cette heure échange de compliments affectueux avec lord Wellington et la reine Victoria ? On trouve cette jolie phrase dans le *Journal des Débats* :

« Les honneurs que reçoit le représentant couronné de la France et de la révolution de juillet sont des honneurs rendus à la France et à la révolution. »

« Nous lisons, en effet, au recto des journaux de Londres, les plus pompeux dithyrambes en l'honneur de S. M. Louis-Philippe, et au verso des mêmes feuilles, les plus véhémentes déclamations contre M. Bruat, contre la marine française, contre l'insatiable ambition et contre la mauvaise foi brutale de la France. Le *Journal des Débats* est donc mal informé, lorsqu'il suppose que MM. les tories ont pour la France révolutionnaire et pour son représentant couronné la même affection, la même estime. Qu'on se le persuade bien, ces messieurs ne sont pas des Anglais pour rire ; ils ont l'expérience, connaissent leur monde et distinguent ce qui diffère. Pour notre part, nous nous empressons de protester contre les dires du *Journal des Débats*. Non, assurément, ce n'est pas la révolution française qui a traversé la Manche, à la suite de M. Guizot, pour aller presser la main de ses implacables ennemis ; ce n'est pas la révolution française qui a été reçue avec honneur par un Cobourg dans le château de Windsor ; ce n'est pas enfin la révolution de juillet qui va se laisser ridiculement affabler du cordon de l'ordre de la Jarretière. Il nous importe beaucoup, à nous aussi, qu'il n'y ait pas de confusion, pas de méprise, et que chacun des acteurs admis à figurer dans cette comédie monarchique conserve intégralement sa personnalité. »

Nous avons fait du chemin depuis 1830. Nous avons vu à cette époque le roi-citoyen, en redingote marron, le parapluie sous le bras, distribuant de cordiales poignées de mains aux charbonniers et à de braves travailleurs, et chantant la *Marseillaise* au balcon du Palais-Royal, au milieu des hurrahs du peuple et de la garde nationale. Aujourd'hui, c'est la population de Portsmouth et des environs de Londres qui pousse des vivats autour de S. M., et le roi-citoyen chantant la *Marseillaise* est devenu le noble visiteur de Windsor. Ce n'est plus le peuple qui est admis à l'honneur de serrer la main du roi des Français, c'est Wellington dont on presse la main, qui a signé les traités de 1815, et qui tient pendant la cérémonie l'épée dérobée sans doute par Hudson-Lowe à Napoléon expirant.

Réjouissons-nous donc, car le roi ne peut mal faire : la constitution le veut ainsi ; réjouissons-nous pour la révolution de juillet. Elle aurait compté parmi ses conséquences plus ou moins directes la royauté du 7 août ; mais cette royauté ne portait que de simples jarretières, les jarretières les plus prosaïques ; désormais elle en aura une ornée de paillettes et de diamants, avec ces mots brodés par une main anglaise : *Honny soit qui mal y pense !* Cela vaut presque le sacre, cela vaut mieux, car enfin la jarretière ne se confère qu'aux souverains étrangers ; donc, c'est une consécration de la royauté nouvelle par l'Angleterre, tandis que le sacre ne si-

### FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

#### SECONDE PARTIE. — CHAPITRE VII.

##### LES PRIEURS DE FLORENCE.

(Suite.)

De retour au fond du souterrain et les chevaux enharnachés, nos deux somniers, l'ame dilatée, montèrent les deux Rossinants, qui avaient eu le loisir de se reposer. Avant de traverser le pont-levis, ils trouvèrent le docteur dépouillé de son costume de bohémien et ses amis qui les attendaient. Le docteur était un jeune homme de bonne famille, qui avait étudié à Sienna ; mais bientôt, attiré par l'amitié de Ghino, il jeta la robe aux ornements pour endosser la cuirasse. Il était, comme nous l'avons vu, d'une excellente humeur, et, sous ce rapport, ne secondait pas mal les inclinations et les habiletés de son chef, immortalisé par la prose de Boccace et par les vers du Dante.

Les acclamations qui saluèrent son retour au Malmantile sortaient de la bouche des affiliés d'une faction audacieuse dont l'existence authentique paraît aujourd'hui miraculeuse. Benincasa d'Arezzo, remplissant à Sienna les fonctions de juge, condamna à mort Tacco, père de Ghino. Ghino jura de venger son père, et il avait tenu son serment.

Un jour Benincasa traversant Rome où il était aussi juge, Ghino arma 400 des siens et parcourut les rues de la ville éternelle en présence de la population. Arrivé au tribunal, il s'élança au banc de justice où siégeait son implacable ennemi, le tue de sa propre main et se retire libre comme il était venu.

Si grande fut la terreur de son nom depuis ce cruel exploit, qu'à sa seule vue les hommes se croyaient sous l'influence d'un être surnaturel. Ghino, maître d'effrayer les esprits crédules et d'éloigner le peuple du château démantelé où il résidait, faisait paraître pendant la nuit les monstres enflammés qui avaient causé une si vive crainte à nos timides voyageurs. Chevauchant à côté du docteur, Fra Bonifazio et Torpe atteignirent sans tarder la grande route. Débarrassés de la protection de ces aventuriers, ils parcoururent deux milles environ, et alors seulement ils commencèrent à respirer à l'aise, après quatre jours — pour eux quatre siècles — d'angoisses. Le lendemain matin ils entrèrent à Florence. Saltarello, espion des Gibelins de Pise, y arrivait en même temps. Ceux-là seuls qui connaissent toute la puissance de l'ambition sur le

cœur des hommes peuvent se faire une idée de la joie d'Ugolin lorsque, revenant, sur le midi, de visiter le dernier prieur, il aperçut sur le pont fra Bonifazio et Torpe. Sa première pensée, en courant à leur rencontre sous le poids d'une extrême anxiété, fut de regarder la selle ; la première pensée du religieux fut de crier au comte :

— Tout est sauvé !

Le Gherardeschi crut revivre aux beaux jours de son adolescence : une vigueur subite se glissa dans ses veines ; il marcha jusqu'au monastère près des captifs délivrés, poussé par la joie, à la tête des chevaux. Les deux cavaliers abandonnèrent la croupe de ces squelettes, et Ugolin, peu sensible aux larmes de Torpe qui affectueusement lui baisait la main, ne sentit s'apaiser les mouvements de son cœur que lorsque la selle fut déposée dans sa chambre.

Doué d'une rare perspicacité, il avait facilement compris qu'il était de l'intérêt des Florentins de traiter avec lui, pour la raison bien simple qu'ils désiraient faire passer leurs marchandises par la baie de Pise, de là en Afrique et dans les ports du Levant. Or, ils ne pouvaient obtenir la liberté du passage qu'en conquérant la république tout entière ou en signant la paix. Donc, après avoir pesé les difficultés de l'un et de l'autre expédient, ils devaient, à moins d'être fous, choisir vite le plus aisé et le plus fécond, c'est-à-dire la paix.

Mais ici deux obstacles sérieux s'élevaient : d'abord il fallait chercher le moyen de terminer les négociations à l'honneur de Florence, et puis aussi il fallait trouver le moyen de laver le gouvernement de Pise du reproche d'avoir trahi la foi des Génois, ses étroits alliés de la veille.

Ser Brunetto trouva, dit-on, ce dernier moyen, qui fut péremptoire ; quant au premier, il était naturel que les Florentins exigeassent la reddition d'un grand nombre de forteresses pisanes et qu'Ugolin cédât aux ennemis, car l'absolue nécessité n'a point de loi. Heureusement fra Bonifazio arriva pour rendre moins dures les rigueurs de cette condition.

Le comte, dès son départ de Pise, avait songé à la manière la plus convenable de faire parvenir secrètement à prieurs les mille ducats d'or. Aussi fra Bonifazio, deux jours après son entrée à Florence, ayant reçu les instructions nécessaires, commença son rôle. Mais Saltarello se tenait aux aguets près de là dans un carrefour. Il vit fra Bonifazio sortir du couvent, l'air circonspect, et se diriger doucement vers le palais qu'on appelle aujourd'hui des Ricasoli, habité par un prieur du gouvernement.

Saltarello vit le moine retourner en hâte au monastère sans porter sur le visage la trace de son embarras intérieur ; puis il le vit de nouveau franchir le seuil du palais, contraint comme la première fois, et aller causer au palais des Venturi.

Six fois ainsi le moine fut épié par Saltarello ; mais tout se passa en silence.

Le secret en demeura long-temps impénétrable. Les six prieurs florentins reçurent chacun une bouteille de vinaigre renfermant mille ducats. Nul d'entre eux ne s'en offensa ; nul ne se récria ; nul surtout ne les refusa.

Tout ce qui précède a dû faire comprendre au lecteur que la bande de Ghino de Tacco, qui étendait sur l'Italie entière ses vastes ramifications, avait eu vent de la forte somme empruntée à Barnabas par Visconti et Ugolin, ainsi que de la destination de cette somme pour Florence. Le docteur était donc venu dans cette ville afin d'épier les manœuvres de Gherardeschi. Ghino se trouvait à Rome avec le plus grand nombre des siens, et le docteur n'avait pu emmener que trois hommes.

Ayant, par un hasard étrange, descendu trop doucement la pente du Malmantile, ils avaient arrêté Fra Bonifazio et Torpe, au lieu d'arrêter le comte, selon leur intention. Le docteur ne soupçonna pas le moins du monde le trésor caché dans la selle du dominicain ; le reconnaissant, au premier coup d'œil, pour le chirurgien qui avait soigné Ghino à Pise, il ne voulut point le dépouiller, et se contenta de rire à ses dépens ; il y réussit assez bien.

Le plaisir, les rires, la folie accompagnaient les exploits de cette bande joyeuse, qui, épargnant toujours les personnes, ne mettait jamais la main sur un marchand sans lui laisser la moitié de son numéraire ou de ses marchandises afin de lui laisser continuer ses trafics, sur un écolier sans lui procurer de l'argent et les moyens d'acheter des livres. Du reste, inexorable à l'égard des hommes d'église, elle les pillait de fond en comble.

Lorsque Fra Bonifazio raconta au Gherardeschi que les six prieurs venaient de recevoir les six bouteilles de vinaigre, Ugolin crut tenir la paix dans sa main. Elle fut vite conclue et payée par la cession de cinq châteaux-forts seulement, grâce à la magique influence de ce vinaigre, car sans lui Pise en eût dû céder vingt ou trente.

#### CHAPITRE VIII.

MARCO LOMBARDO.

De retour à Pise, le comte ne trouva dans les familles de l'archevêque et des Visconti que pleurs et désolation motivés par la captivité d'Ubalдино.

Ruggieri réussit à faire passer au prélat de Lucques, par certains moines qui allaient de Rome à cette ville, une lettre où il recommandait expressément son neveu prisonnier ; mais l'autorité de ce prélat ne régissant que la discipline ecclésiastique, à la différence de ce qui avait lieu dans les états républicains, il put obtenir seulement qu'Ubalдино serait traité avec tous les égards convenables.

Lancia s'affligeait de la mésaventure, d'abord à raison de son affection pour le prisonnier, et puis parce que, si Ubalдино ne se fût pas trouvé près de lui au moment du départ, il n'eût point pris les armes à son

gnifiait rien, puisque le pouvoir royal, de fait comme de droit, pourra toujours s'en passer la fantasia.

Voyons donc ce qui s'est passé à la cérémonie, et parlons-en, s'il vous plaît, de nos protecteurs, de nos amis.

C'est le 11, vendredi, que s'est faite la cérémonie de l'investiture. Les chevaliers du très-noble ordre, comme dit M. Herbet, secrétaire de M. Guizot, dans le *Journal des Débats* du 14 octobre, étaient au palais de Windsor avant deux heures.

A deux heures et demie tous ces illustres marquis, ou ducs, ou barons, passaient au vestiaire et chargeaient leur noble échine de magnifiques manteaux de velours pourpre avec des camails en velours cramoisi. Le prélat et le chancelier de l'ordre avaient aussi le manteau de velours pourpre et l'insigne de l'ordre. L'archiviste, le roi d'armes et l'huissier de la verge noire portaient leurs manteaux de satin cramoisi, et *Jarretière*, roi d'armes, portait son sceptre. L'épée d'état était portée par l'huissier de la verge noire.

Quel dommage que M. Pasquier et sa simarre soie puce ne figurent pas dans ce carnaval à côté du roi *Jarretière*! Ce qui peut seul nous consoler, c'est que le croquis de cette cérémonie aura été pris, et que nous aurons au carnaval prochain le roi *Jarretière* et l'huissier de la verge noire.

La reine était là; deux dames d'honneur portaient la queue de sa robe de velours bleu, et elle avait sur la tête une éblouissante couronne de diamants.

Les chevaliers se sont placés autour d'une grande table, par ordre de préséance et d'ancienneté. Le marquis de Westminster portait un diamant qui vaut près de 400,000 fr., et à son épée un autre diamant qui vaut 500,000 fr.

Ici nous laisserons parler les *Débats*, ou, si l'on veut, M. le secrétaire de M. Guizot :

« Le chevalier a alors annoncé à la reine que sir Charles George Young, chevalier *Jarretière*, roi d'armes principal, attendait à la porte et demandait humblement à prêter serment comme premier héraut d'armes de ce très-noble ordre. *Jarretière*, dans son manteau, et portant la chaîne et l'insigne de ses fonctions, a été alors introduit par ordre de la reine, et s'est agenouillé à côté de S. M., à gauche; le serment lui a été administré par le chancelier. *Jarretière*, se relevant, a fait hommage-lige à sa souveraine, et, lui ayant baisé les mains, s'est retiré à sa place, au bout de la salle. »

C'est en ce moment qu'on est allé chercher le roi des barricades, comme on disait il y a quatorze ans, et on l'a amené à la salle du chapitre. *Jarretière* était toujours là, le précédant comme introducteur, portant les insignes de l'ordre sur un coussin de velours cramoisi. On a fait asseoir le roi des Français à la droite de la reine, qui lui a déclaré qu'il était élu chevalier de l'ordre. *Jarretière*, à genoux, a présenté la *Jarretière* à Victoria, et celle-ci, assistée du duc de Cambridge et de son mari, a agrafé cet objet à la jambe gauche de Louis-Philippe, pendant que le chancelier lisait ce qui suit :

« En l'honneur de Dieu tout puissant et en mémoire du bienheureux martyr saint George, attache à ta jambe, pour sa gloire, cette très-noble jarretière; porte-la comme le symbole de cet ordre très-illustre qui ne doit jamais être oublié ni abandonné, afin que par là tu puisses être adonné d'être courageux, et qu'ayant entrepris une juste guerre dans laquelle seul tu seras engagé, tu puisses demeurer ferme, combattre vaillamment, et vaincre courageusement et heureusement. »

Ceci eût été bien au temps de Jemmapes et de Valmy; mais ces deux noms eux-mêmes sont enterrés depuis long-temps.

*Jarretière*, le roi de cette mascarade, a ensuite présenté le collier de l'ordre. La reine l'a placé sur l'épaule gauche du roi-citoyen, et le chancelier a prononcé l'admonition suivante : « Porte ce ruban autour de ton cou, orné de l'image du bienheureux martyr et soldat du Christ, saint George; par l'exemple duquel animé, puisses-tu sortir triomphant de toutes épreuves, heureuses et malheureuses! de telle sorte qu'ayant vaincu hardiment les ennemis du corps et de l'âme, tu puisses, non seulement recueillir la gloire de cette lutte passagère, mais encore être couronné de la palme de la victoire éternelle. » Suivant le récit des *Débats*, après cette cérémonie, la reine a donné l'accolade au roi des Français. Le roi a aussi embrassé ses deux parrains. Le roi a ensuite reçu les félicitations de tous les chevaliers présents, faisant le tour de la table, et échangeant avec chacun des poignées de main.

Parmi les chevaliers était le duc de Wellington, qui en avait déjà reçu quantité dans le salon du *Gomer*. Le duc de Wellington peut dire : *Il le fallait!*

Le *Journal des Débats* dit de cette farce, qu'il appelle une scène splendide, qu'elle a produit un effet magique. A Windsor, c'est possible; mais de ce côté du détroit?

## Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On sait maintenant d'une manière à peu près positive ce que M. Guizot est allé faire en Angleterre. Il est allé y chercher les moyens de se préserver de la mauvaise humeur de la chambre dans la session prochaine; il est allé y chercher un coup de théâtre qu'il va tenir en réserve pour la discussion de l'adresse, et à l'aide duquel il compte écraser ses adversaires. Des correspondances de Londres nous apprennent que le cabinet anglais a consenti à une convention modificative des traités de 1831 et de 1833 sur le droit de visite; cette convention a été signée samedi dernier. N'allez pas croire toutefois qu'elle l'ait été sans conditions; bien loin de là. M. Guizot a dit au cabinet anglais : « Il me faut à tout prix une concession quelconque dans la question du droit de visite. Si vous ne me la faites pas, je suis perdu; je ne puis même plus me présenter devant les chambres. Vous me devez bien cela après tout ce que j'ai fait pour vous. D'ailleurs, que me demandez-vous en échange? Parlez, je suis disposé à vous l'accorder. » Et le cabinet n'ayant pas hésité à demander l'évacuation de Taïti, il a été décidé que nous évacuons Taïti.

Nous évacuons donc Taïti comme nous avons évacué Ancône; cela importe au salut de M. Guizot, qui espère émerveiller les chambres par quelque modification insignifiante aux traités sur le droit de visite. Mais M. Guizot a donc oublié que ce ne sont pas des modifications aux traités sur le droit de visite que les chambres ont réclamées, qu'elles ont voulu, et à deux reprises cette volonté a été exprimée formellement dans les adresses de la chambre des députés, que le commerce français fût replacé le plus tôt possible sous la surveillance exclusive du pavillon national?

Ce n'est certainement pas là ce que M. Guizot a obtenu du cabinet anglais; mais, quand bien même cette concession lui eût été faite, il n'eût certes pas dû la payer par l'évacuation de Taïti. Evacuer Taïti après ce qui s'est passé, c'est vouloir que la France soit la risée du monde entier, et il n'y a rien, à nos yeux, qui puisse jamais faire absoudre le cabinet du 29 octobre d'une pareille énormité.

Toutes les affaires souffrent du voyage que M. Guizot est allé faire en Angleterre en compagnie du roi. Il y a une décision à prendre sur la manière dont M. le ministre des finances fera l'emprunt, et cette décision est retardée parce qu'on ne peut rien faire sans M. Guizot. Il y a à casser une adjudication de chemin de fer faite à une compagnie qui s'est entendue avec sa rivale pour se faire adjudger à de meilleures conditions le chemin du Centre; pour que la leçon fût salutaire, il faudrait qu'elle fût prompte: on attendra que M. Guizot soit de retour, et peut-être qu'alors M. Guizot répondra qu'il est trop tard. Mais M. Guizot a passé la Manche, et il a transporté le gouvernement à Windsor; il faut lui laisser le temps de revenir, et, quand il sera rentré à Paris, quand il aura raconté à tous ses amis ses triomphes auprès de l'aristocratie anglaise, on prendra souci de tout ce qui est actuellement en souffrance.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 14 octobre 1844.

Hier, on a fait un moment 82 45; mais aujourd'hui on a commencé par offrir à 82 40, et on a donné à 82 50.

Au parquet, la rente a ouvert à 82 55, et après être restée quelque temps offerte à ce prix, elle est tombée lentement jusqu'à 82 15, puis elle est remontée à 82 25, et elle est restée demandée à ce prix au parquet et dans la coulisse.

Aucune nouvelle.

Cinq pour cent . . . . .	118 40	Trois pour cent belge . . . . .	100 50
Quatre et demi pour cent . . . . .	111 70	Banque belge . . . . .	653 50
Quatre pour cent . . . . .	82 50	Caisse Lafitte . . . . .	1107 50
Trois pour cent . . . . .	82 50	— . . . . .	3045 50
Actions de la Banque . . . . .	3055 50	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris . . . . .	1466 25	Paris à Rouen . . . . .	1005 50
Rentes de Naples . . . . .	98 80	Paris à Orléans . . . . .	1016 25
Etats romains . . . . .	106 00	Rouen au Havre . . . . .	762 50
Actions d'Espagne . . . . .	0/0	Strasbourg à Bâle . . . . .	273 75
Cinq pour cent belge . . . . .	105 1/2		

L'*Emancipation* de Toulouse contient une lettre particulière qui lui est adressée de Taïti. Cette lettre rapporte des faits déjà connus et confirme tout ce qui a déjà été écrit sur les procédés des Anglais contre nous; elle ajoute d'ailleurs d'autres détails que nous reproduisons :

«... Il est ici de toute notoriété que c'est aux intrigues des Anglais établis dans le pays qu'est dû l'état d'effervescence des naturels, qui a amené l'insurrection armée. L'arrestation de l'ex-consul britannique a été trop tardive pour arrêter le mal; et, d'ailleurs, ce n'était là qu'un des chefs de la conspiration. concevoir le correspondant de l'*Emancipation*.

Celui-ci décida qu'on rendrait le lendemain dans la cathédrale grâce à l'éternel de la paix signée avec Florence, et que la ceinture mystique (1) entourerait la nef. Les cérémonies sacrées terminées, les principaux de la république et les femmes de leur maison devaient assister à un banquet solennel donné au palais des Aniens.

Le concours de la population à la cathédrale fut immense. Ugolin y fut accompagné par les applaudissements de la foule enthousiasmée; le premier des magistrats de la république, en sa double qualité de capitaine du peuple et de podestat, il se complaisait naturellement dans l'idée que ces dignités temporaires pourraient bientôt se changer en dignités conférées à vie.

Jamais Pise ne s'était vue le théâtre d'une pompe aussi magnifique, et les chefs gibelins purent deviner ce jour-là les secrets projets du comte; ce qui n'empêcha pas Ugolin d'être salué par des bravos unanimes durant son trajet de la cathédrale au palais.

Ses brus, ses petites-brus et ses neveux apparurent vêtus d'habits fastueux et dans tout l'éclat de la jeunesse. Béatrix l'emportait sur toutes par la richesse du costume. Bianca, triste et souffrante, manquait à la fête.

Ugolin, qui l'aimait autant que puisse aimer un ambitieux et ignorait l'inclination d'Ubaldo pour Ginevra, s'entretint avec Ruggieri, et, avant de s'asseoir à table, combina la marche à suivre afin de rendre le prisonnier à la liberté.

Parmi les invités figuraient, couvert de riches habits, le troubadour, revenu à Pise à l'improviste; il fut accueilli comme un personnage important par le Gherardeschi, qui le plaça à son côté comme l'envoyé secret d'un roi puissant et non comme l'humble et gentil favori d'Apollon.

Après le soir où Ubaldo tomba aux mains des Lucquois, le mystérieux poète s'était, pour ainsi dire, évanoui, au regret de Ginevra, subitement devenue amoureuse de lui. Personne ne pouvait indiquer le lieu de sa retraite, et cette disparition ouvrait le champ à d'étranges suppositions. Les lèvres de Ginevra néanmoins murmuraient toujours le nom du beau poète et fredonnaient souvent l'air du dernier vers de sa chanson.

Soit ruse féminine, soit que son oncle l'eût avertie, soit que les jeunes filles tiennent secret, par une sorte d'instinct, le nom du bien-aimé, Ginevra évitait de parler du troubadour en présence de Buonconte.

Maintenant donc le poète s'était transformé en ambassadeur, et Ugolin le présentait en cette qualité à tous les convives. Ceux qui doutent que l'ambition corrosive ferme le cœur à toute autre passion, se fussent convertis à la vue de cette joie épanouie au milieu d'une ville en proie à de si cruels malheurs.

(1) Cette ceinture, emblème de la ceinture de la Vierge, à qui l'église était dédiée, avait 540 mètres de longueur, et était ornée de perles et de diamants.

» Toutes les munitions, toutes les armes qui sont aux mains des naturels sont de fabrication anglaise; toutes leurs cartouches sont confectionnées avec des journaux anglais. Le 17 avril, jour du combat de Mahahana, un officier portant les épaulettes et le costume de la marine anglaise a été tué derrière le mamelon du drapeau par les à nos tirailleurs dans les mornes.

Le 3 avril dernier, une corvette anglaise parut sur les côtes de Taïti; elle est restée quarante-huit heures en vue sans entrer dans le port de Papeïti. Une embarcation commandée par un officier franchi la passe, et est venue à Papeïti sans accoster le stationnaire. Cet officier ne pouvait cependant ignorer que Papeïti était en état de siège, et qu'il y avait ordre du gouverneur de ne laisser entrer ni sortir aucune embarcation dans la rade sans avoir accosté. Ces choses-là ne pouvaient être ignorées, puisque la corvette avait déjà communiqué avec les officiers de la goëlette anglaise le *Basilik*, où se trouve toujours l'ex-reine Pomaré.

Le commandant du stationnaire envoya alors un aspirant qui vint inviter l'officier anglais à le suivre à bord. Il refusa d'abord, puis il dit qu'il céda à la force et voulut remettre son épée à l'aspirant qui la reçut sans en avoir l'ordre. L'officier anglais arriva en prisonnier. Une explication eut lieu, à la suite de laquelle l'Anglais fut renvoyé à son navire; l'aspirant fut mis aux arrêts pour avoir outrepassé ses instructions, et le chef d'état-major alla trouver en mer la corvette anglaise, probablement pour faire des excuses.

Quelques jours après, les insurgés se vantaient d'avoir plus de 40,000 cartouches pour accueillir les Français, des boulets, de la mitraille et plusieurs barils de poudre.

Malgré les pertes considérables que les insurgés ont essuyées au combat de Mahahana, où ils ont eu près de 300 hommes hors de combat, la tranquillité est loin d'être rétablie. Les îles voisines commencent à prendre une attitude peu amicale avec les Français; l'île Eimeo s'est prononcée en refusant de commercer avec nos nationaux. Une goëlette du gouvernement y était allée pour faire un chargement de bœufs; elle a été mal accueillie, et n'a pas ramené une seule tête de bétail. Nous sommes engagés dans des troubles dont on ne pourrait prévoir la fin.

Les Indiens attendent toujours fermement l'intervention anglaise annoncée par les missionnaires.

Pendant l'expédition de Mahahana, Papeïti a été dégarinée de troupes, puisqu'il n'y avait pas plus de 140 hommes pour toute la garnison. L'officier anglais qui commandait la goëlette le *Basilik*, montée par 15 ou 18 matelots, est venu offrir la moitié de son équipage à M. le commandant particulier pour aider à la garde de la ville. M. d'Aubigny a poliment refusé. En ce moment on entendait le canon de Mahahana.

Nos blessés sont en général dangereusement atteints; les balles des insurgés sont toutes d'un fort calibre et mûches, ce qui rend les blessures difficiles à guérir. Sur 50 blessés, plus de 30 ont des fractures; 6 d'entre eux ont déjà succombé depuis le jour du combat.

Vous verrez dans le numéro de l'*Océanie française* la démarche inutile qui a été faite, le 4 mai, près de la reine Pomaré. Le commandant de la goëlette anglaise l'a retenue par cet argument : « Si vous descendez, c'est une transaction que vous faites avec les Français au traité qui nous lie les mains, et qui vous prive sans retour du bénéfice de l'intervention anglaise, qui ne peut manquer d'arriver. Vous avez montré du courage jusqu'à ce jour; voulez-vous fléchir au moment où l'on s'occupe en Europe de vous délivrer de vos spoliations? Voilà les bons offices de nos amis les Anglais? »

Le 6 du mois courant, un brick est arrivé de Valparaiso, portant pavillon hambourgeois. Le commandant de la goëlette anglaise n'a pas attendu que le navire fût mouillé pour aller à son bord. Il y était encore quand la yole sanitaire du commandant de la station arriva. L'officier signifiâ au commandant du navire anglais qu'ayant violé les lois sanitaires, il garderait quarantaine aussi long-temps que le navire arrivant. Cette quarantaine n'a duré que vingt-quatre heures.

P. S. — Le bruit se répand que les îles voisines envoient des renforts considérables aux insurgés de Taïti, et que l'insurrection va prendre un caractère vraiment formidable. Nos forces se trouvent déjà réduites par le départ de la *Meurthe*; elles vont l'être bientôt par le départ de la *Charte*. Toutefois deux compagnies d'infanterie de marine doivent arriver prochainement des Marquises par le trois-mâts marchand l'*Albatros*. Depuis deux jours, on a annoncé l'arrivée très-prochaine d'une frégate anglaise venant de Valparaiso.

Cette lettre est du 8 mai. Le *Constitutionnel*, qui a reçu des nouvelles de la même date, confirme les inquiétudes que nous fait

exemple, ni couru le danger auquel il succomba.

Nino, chérissant Bianca, déplorait plus que les autres, plus que Ruggieri lui-même, la disgrâce d'Ubaldo. Il sentait augmenter son aversion, son dédain et sa haine pour Lancia, cause première des malheurs qui menaçaient doublement sa sœur. La maladie de la jeune fille n'était pas grave, mais chacun sait combien les peines de cœur contribuent à accroître les maux physiques, et les chagrins de Bianca devaient être d'autant plus corrosifs qu'elle s'était davantage efforcée de les ensevelir au fond de son âme.

Les affections de famille n'absorbaient guère Ugolin à son retour. L'on connaissait à Pise son succès à détacher les Florentins de la ligue au prix d'un mince sacrifice. Qu'était en effet, si l'on veut juger les choses d'un œil impartial, la cession de cinq forteresses sur cinquante qu'il possédait la république? Aussi dut-il revenir à Pise avec cette espérance, ces désirs et cette ambition d'autant plus enracinés au cœur des hommes que la vieillesse les rapproche plus du sépulchre.

L'élevation des dignités auxquelles il avait été promu faisait de lui le premier citoyen de l'état. Auxressant ses amis, opprimant ses ennemis les plus redoutables, il n'avait plus qu'un pas à marcher pour en devenir le maître. Absorbé par ses pensées, il posait le pied sur le seuil de son palais, plein d'une confiance supérieure à celle qu'il conservait encore au moment où il débarquait sur les bords du Porto-Pisano, après l'échec de la Meloria. Les malheurs passés, au lieu de décourager les hommes de cette trempe, excitent leur audace.

Néanmoins, comme il tenait à se concilier le plus possible l'affection de son neveu Visconti, sa première visite fut pour lui et pour Bianca, la seconde pour l'archevêque, et la troisième pour le prieur des dominicains. Il était trop reconnaissant à l'égard de ce dernier de sa généreuse coopération dans l'affaire de Barnaba pour ne pas aller lui rendre grâce. La reconnaissance est la première qualité de celui qui veut dominer ses concitoyens, la générosité est la seconde. Une fois la domination établie, les besoins cessent, les qualités et les vertus s'évanouissent. Il n'est pas nécessaire de chercher au loin des exemples de ces soudaines révolutions.

Après avoir prodigué à Bianca des paroles de consolation et décidé avec Ruggieri le mariage de sa nièce et d'Ubaldo; après avoir assuré au prieur qu'une forte somme récompenserait les services de Bonifazio; après avoir enfin écouté le récit de l'agression nocturne, il fit arborer sur la grande tour la bannière fleurdelisée de Florence et fit répandre parmi le peuple la nouvelle de la paix arrêtée avec les Florentins.

La multitude eut d'abord de la peine à y croire; mais lorsque les drapeaux de Toscane redescendirent l'Arno, lorsque les artisans besoigneux virent leur travail du jour bien payés, lorsque les magasins des marchands florentins commencèrent à se rouvrir et que l'on vit les patrons circuler par la ville, la faveur et la popularité du comte s'accrurent outre mesure.

Le lendemain Gualandi, Lanfranchi et Lancia, ayant appris de Saltarello comment Ugolin avait corrompu les prieurs de Florence, se réunirent. Ils ne décidèrent rien à cause de l'absence de Sismondi, mais ils furent d'accord sur ces points : que retarder encore la vengeance serait une faute; qu'il fallait mander le Sismondi au conseil, et, si celui-ci ne s'y opposait, frapper le tyran la première fois que s'assemblerait le sénat; que le temps donné au Gherardeschi serait perdu pour eux. Ainsi parlaient-ils au moment où Saltarello entra en courant et annonça qu'il venait de rencontrer dans les rues le Pise Raymond Feraldo, le confident du roi Charles de Naples et l'ami de l'épouse du prince de Salerne.

Il affirma aux trois Gibelins étonnés qu'il ne pouvait se tromper, qu'il l'avait trop souvent regardé cavalcader à Naples à côté de la reine, et qu'enfin il était trop beau pour être confondu avec un autre.

Frédéric ne comprit pas, lorsque le troubadour se faisant annoncer par un serviteur et paraissant dans l'antichambre, Saltarello s'écria :

— Le voilà!

— Qui? demandèrent à la fois les conspirateurs.

— Raymond Feraldo en personne.

Qui pourrait peindre ou seulement s'imaginer la rage dont le vieux Lancia s'enflamma à la vue du poète?

— Comment oses-tu, exclama-t-il d'une voix terrible, monter encore ces escaliers? Comment oses-tu les monter jamais, sachant qui je suis? oui, sachant d'où tu viens et qui je suis, sachant d'où tu viens et qui tu es? (En cet instant Ginevra accourait à la voix de son oncle.) Comment peux-tu mettre le pied dans ce palais sans qu'il te paraisse rouge du sang de mon malheureux frère sacrifié à la peur de cet infâme Charles? Comment as-tu le courage d'offrir tes mains à cette pure enfant, toi le conseiller, toi l'ami, toi le satellite du barbare qui fit décapiter son père? Cette chambre est celle où la pauvre mère de Ginevra, effrayée, atterrée par la fatale nouvelle, la mit au monde avant l'heure, au prix de sa vie. Et tu as eu l'audace de chanter ici des refrains d'amour, avec des sourires menteurs et de langoureux regards, toi, ministre perfide d'un maître plus perfide encore? Dis, combien êtes-vous d'hommes iniques, infâmes, sans pitié et sans cœur, vils sicaires au service d'un puissant assassin?

Ginevra s'était attachée au poète pour ses brillantes qualités; mais, caractère violent, à mesure que Frédéric parlait, la peinture qu'on lui avait tant de fois faite dès sa plus tendre enfance du trépas lamentable de sa mère, de son père et de son aïeul se réveillant dans son esprit, elle se sentit dévorée par une flamme semblable à celle qui suit la foudre. Son amour se changea en fureur, ses yeux dardèrent des éclairs, et elle se préparait à prononcer des paroles d'imprécation et de mépris, lorsque Raymond, un instant demeuré immobile, fit deux pas en avant, prit un air de modestie et de modération, et regarda fixement les trois Gibelins.

(La suite à un prochain numéro.)

ce qu'il dit :  
Le calme était rétabli, bien que les rassemblements des Taitiens  
cessent pas. On craignait pourtant de leur part un incendie  
nos établissements; aussi les précautions les plus gran-  
ardes prises contre les alertes de nuit.  
ne tarderons peut-être pas à recevoir la nouvelle de quel-  
sastre; et après tant de sacrifices, tant de sang répandu, une  
honte se joindra aux autres hontes, l'Océanie française  
vacuée pour satisfaire l'Angleterre!  
On remarquera que le correspondant de l'Emancipation, comme  
de la lettre publiée par le Haro, juge l'arrestation du lieu-  
tenant Rose un accident assez important pour en faire mention.  
Comment, dans son rapport au gouvernement, M. Bruat seul aurait-il  
passer sous silence? Le Messager a évidemment menti en af-  
firmant que le ministère n'avait reçu aucun détail à ce sujet.  
Le correspondant de l'Emancipation suppose qu'il aura été fait  
des excuses pour l'arrestation du lieutenant Rose; ce n'est qu'une  
supposition sans doute mal fondée, puisque les autres correspon-  
dances n'en ont rien dit, et que le lieutenant Rose a cru devoir ve-  
nir en Angleterre demander à son gouvernement de lui faire obte-  
nir une réparation. On a bien accordé une indemnité à Prichard;  
les hommes qui nous gouvernent ne refuseront rien.

Le conseil municipal d'Auxerre, dans sa séance de mercredi der-  
nier, a rejeté l'allocation accordée aux frères ignorants. Voici un  
extraît du rapport de la commission du budget :

La majorité a soutenu que l'enseignement donné par les frères  
Saint-Yon était contraire aux principes que doit faire prévaloir une  
administration libérale et progressive; que leur école, fondée, diri-  
gée et soutenue par la congrégation, échappait par son organisa-  
tion à la surveillance municipale; que le secours annuellement ac-  
cordé était inutile au soutien de cette école; qu'elle subsisterait  
toujours avec l'appui de ses riches patrons, et comme une fraction  
infime de ce vaste système qui cherche à maîtriser l'esprit des gé-  
nérations nouvelles pour marcher plus facilement à la restauration  
d'un passé qui a coûté tant de sang à la France, et qu'enfin les deniers  
de la ville devaient être exclusivement consacrés aux écoles commu-  
nales; qu'il est notoire qu'une partie du clergé de la ville d'Auxerre  
emploie les moyens puissants dont il dispose pour attirer un grand  
nombre d'enfants dans cette école au détriment des écoles commu-  
nales; que cette tactique est d'usage dans la grande guerre suscitée  
pour les congréganistes à l'enseignement universitaire.

Et quand de toutes parts on voit se manifester si clairement  
tant de doctrines hostiles aux doctrines nationales, quand un parti  
incorrigeable cherche à s'emparer de l'éducation publique pour la  
plier à ses vues; et dominer la nation entière, quand de toutes parts  
ses efforts tendent à ramener cet ancien régime si doux pour les uns  
et si dur pour les autres, il est du devoir des conseillers municipaux  
dévoués aux libertés publiques et au progrès social, amis sincères  
des idées religieuses, mais ennemis déclarés des congrégations  
ecclésiastiques, de se montrer fermes et énergiques en présence de  
tant de coupables envahissements.

Dans les circonstances actuelles, une plus longue tolérance  
serait un acte de faiblesse, et les hommes publics, selon la sphère  
où ils sont placés, se manqueraient à eux-mêmes s'ils ne posaient  
un frein aux envahissements du clergé et des congrégations reli-  
gieuses.

Par ces motifs, la majorité de notre commission vous propose,  
Messieurs, de refuser aux frères Saint-Yon la subvention de 750 f.  
qui, au définitif, va grossir la bourse commune de la sainte con-  
grégation.

Cette manifestation du conseil municipal d'Auxerre, dit l'Union,  
est importante en ce qu'elle émane du chef-lieu, et pourra exercer  
une notable influence sur les délibérations des autres assemblées  
municipales du département.

Il est urgent que dans tous les départements les conseils munici-  
paux prennent des délibérations analogues, s'ils ne veulent voir les  
enfants du peuple façonnés à l'ultramontanisme par les frères igno-  
rants, sous le patronage du parti congréganiste et du parti légiti-  
miste.

### Afrique française.

Les événements du Maroc ont eu leur contrecoup dans l'est de  
l'Algérie. Il ne pouvait en être autrement; on aurait même pu s'at-  
tendre à quelque chose de plus sérieux que les tentatives dont les  
environs de Giggely, Bougie et Dellys ont été le théâtre. L'autorité  
savait que, pendant le séjour dans l'ouest de M. le maréchal gou-  
verneur-général, le kalifa Ben-Salem n'avait cessé d'intriguer dans  
l'est, surtout chez les Kabyles de la chaîne de Bougie, dont la sou-  
mission n'est pas encore complète. Ce chef a tout mis en jeu pour  
nous susciter des embarras. Tantôt il annonçait aux tribus que  
l'empereur du Maroc avait mis à la disposition d'Abd-el-Kader une  
armée formidable, à la tête de laquelle l'émir avait envahi la ré-  
gence; tantôt c'était le fils de l'empereur qui était déjà à Milianah  
avec son armée victorieuse, etc. Ces bruits, colportés adroitement,  
auraient pu avoir de fâcheuses conséquences si notre armée de  
l'ouest eût éprouvé un revers; déjà on remarquait que les Arabes  
de l'est avaient presque entièrement cessé de fréquenter les mar-  
chés d'Alger.

Plus tard, nos démêlés avec le Maroc ayant eu une solution, le  
maréchal est rentré à Alger et s'est pressé de convoquer les chefs  
des diverses tribus soumises, qui ont répondu avec empressement à  
son appel. Nous avons donné des détails circonstanciés sur le sé-  
jour de ces indigènes à Alger. Ben-Salem, en désespoir de cause,  
car il devait savoir que tout était terminé dans l'ouest, a saisi ce  
moment pour provoquer à la révolte les tribus de l'est.

Déjà la garnison de Giggely avait dû faire le coup de fusil avec  
les Arabes, lorsque l'ex kalifa, à la tête d'un rassemblement de  
1,800 à 2,000 hommes en armes, s'est présenté aux environs de  
Dellys; presque en même temps la garnison de Bougie avait à com-  
battre contre les Mouzaïas et autres tribus. Mais sur tous les points  
l'ennemi était mis en déroute, et il a suffi d'une charge de notre  
goum de la province d'Alger pour disperser le rassemblement à la  
tête duquel se trouvait Ben-Salem, rassemblement qui montrait  
une grande indécision et que la défection avait déjà considéra-  
blement réduit.

Cependant le maréchal avait fait partir pour Dellys une colonne  
de 3,300 hommes commandée par le maréchal-de-camp Comman;  
mais lorsque ces troupes sont arrivées sur les lieux, tout était déjà  
terminé, l'ennemi avait pris la fuite.

Cette colonne a mission de parcourir les tribus de l'est, et tout  
porte à croire qu'elle n'éprouvera aucune résistance.

Dans la province de Constantine, tout paraît tranquille mainte-  
nant. M. le duc d'Aumale rentre en France; M. Bedeau, qui vient  
d'être promu au grade de lieutenant-général, est appelé au com-  
mandement de la province de Constantine, en remplacement de M.  
le duc d'Aumale.

Dans la province d'Oran, tout est dans le statu quo. La colonne  
active de Mostaganem était seule en mouvement à la date des der-

nières nouvelles; elle s'était portée chez les Flittas.  
La tranquillité paraît complètement rétablie sur les frontières du  
Maroc, et les troupes composant la colonne d'opération regagnent  
leurs anciens cantonnements. Le poste de Djemma-Ghazaouat, où  
l'on a réuni à grands frais un matériel considérable, et qui paraî-  
sait devoir être occupé d'une manière permanente par nos trou-  
pes, doit être confié à la garde des Arabes de la contrée qui ont  
fait leur soumission.

Dans un avis qu'elle vient de publier, la chambre de commerce  
d'Alger annonce en ces termes la prochaine évacuation du poste de  
Djemna-Ghazaouat par nos troupes :

« Le public est informé que, par suite de la paix avec le Maroc,  
le port de Djemma-Ghazaouat cessera d'être occupé d'une manière  
permanente. Vers le 15 novembre prochain, la garnison en sera  
retirée, et les troupes qui s'appuient à ce point rentreront dans  
l'intérieur de la province d'Oran.

« Le port et le poste qui a été créé seront gardés par une milice  
arabe. Toutefois ce sera toujours par ce point que continuera à  
s'approvisionner le poste de Lalla-Magania.

« Par suite, tout commerce autre que celui de cabotage se  
trouve expressément interdit avec ce port sous les peines portées  
par les arrêtés et ordonnances en matière de douane.

« Les comestibles, denrées et autres objets de consommation ad-  
mis en Algérie en franchise de droit pourront être débarqués par  
les navires faisant le cabotage, en se conformant aux formalités  
de douane prescrites par l'arrêté de M. le maréchal gouverneur-  
général du 15 janvier 1844. »  
(Le Toulonnais.)

TOULON, le 9 octobre. — La corvette de charge l'Egérie, comman-  
dée par M. Volaire, capitaine de corvette, est arrivée d'Alger, d'où  
elle est partie le 6 du courant.

Le 11. — Le bâtiment à vapeur le Tartare, commandé par M.  
Charpentier, lieutenant de vaisseau, a pris le large, allant à Alger  
porter la correspondance et des passagers.

La gabare la Perdrix, commandée par le capitaine Caradec, est  
arrivée de Cadix, d'où elle est partie le 26 septembre dernier avec  
130 passagers militaires.

### Tribunaux.

La cour d'assises de la Seine a terminé l'affaire de Huc-Marcenay  
et de la fille Catherine Duret.

Au moment où le jury entrerait en délibération, une femme qui  
nourrit un jeune enfant que l'accusée a mis au monde peu de temps  
avant son arrestation vient se jeter à genoux devant la cour en im-  
plorant la pitié des jurés. Cette scène n'a eu d'autre suite qu'une  
collecte faite parmi les témoins.

371 questions sont posées au jury; après quatre heures de déli-  
bération, le jury rapporte un verdict de culpabilité à l'égard des  
deux accusés et sans circonstances atténuantes.

La cour condamne Marcenay à huit ans de travaux forcés, la  
femme à cinq ans de la même peine, tous deux à l'exposition pu-  
blique.

Ils entendent l'un et l'autre leur arrêt sans manifester la moindre  
émotion.

Nous avons publié un avis de plusieurs fabricants de soieries re-  
latif aux essais tenus par des particuliers; nous recevons à ce sujet  
d'un essayeur la lettre suivante, que nous insérons seulement comme  
document, nous réservant de revenir et de nous prononcer sur la  
question, si les faits le rendent nécessaire.

Monsieur le rédacteur,  
Vous avez ouvert les colonnes de votre journal à une note qui, sous le  
titre d'avis aux fabricants de soieries, traite une question qui nous inté-  
resse vivement. Nous espérons que vous voudrez bien faire le même accueil  
à notre réponse.

Il est vrai que la chambre de commerce de Lyon s'occupe depuis fort  
long temps du projet de créer un essai unique pour les soies; il est égale-  
ment vrai que MM. les essayeurs font d'actives démarches pour empêcher  
l'exécution de ce projet. On trouvera cela tout naturel, si l'on veut réflé-  
chir que cette profession fait vivre vingt familles à Lyon.

S'il faut en croire la note insérée dans votre journal, la chambre de com-  
merce serait surtout déterminée par l'existence de graves et de nombreux  
abus dont toutes les branches du commerce des soies auraient plus ou moins  
à se plaindre.

Sans attaquer en rien la moralité de MM. les membres de la chambre de  
commerce, il est aussi permis de croire que les ressources importantes  
qu'un pareil établissement viendrait ajouter à celles que fournit déjà la  
condition publique entrent quelque peu en ligne de compte.

La chambre de commerce fait un noble usage des sommes dont elle  
peut disposer, et il n'est pas sans doute qu'en augmentant le chiffre de  
son actif, on ne multiplie par cela même les bienfaits qu'elle aime à ré-  
pandre autour d'elle; il faut toutefois considérer que dans cette circon-  
stance la chambre de commerce cherche à augmenter son luxe, tandis  
que les pères de famille qu'il s'agit de déposséder combattent pour conser-  
ver leurs moyens d'existence.

Cette première considération posée, il n'est pas inutile de bien établir  
les principes incontestables que MM. les essayeurs auront à invoquer.

Nul en France ne peut être dépossédé de sa propriété sans indemnité  
préalable; ceci est incontestable, et quant à l'application de ce principe à  
l'espèce dont il s'agit, il existe un précédent. Lorsque la condition des soies  
fut établie, il existait trois établissements particuliers de conditionnement;  
les propriétaires furent indemnisés: il en coûta à l'Etat une somme consi-  
dérable. Ni l'Etat ni la chambre de commerce ne seraient disposés aujour-  
d'hui à payer la somme qui serait due aux vingt-trois essayeurs existants;  
l'indemnité devant être nécessairement proportionnée au dommage, le  
chiffre à payer serait considérable.

Si nous sommes bien informés, lors de l'établissement de la condition,  
l'Etat consentit à prendre l'indemnité à sa charge; mais, à cette époque, on  
était loin de prévoir que l'établissement dut procurer le produit qui l'on  
aujourd'hui, et il est hors de doute qu'instruit par l'expérience, le gouver-  
nement ne rejette la dépense sur la branche d'administration qu'elle auto-  
riserait à percevoir les bénéfices de ce nouveau monopole. On prétend tou-  
tefois que, pour éviter la question d'indemnité, la chambre de commerce  
se bornerait à établir un essai public en concurrence avec les essais parti-  
culiers existants, et que les avantages qu'elle assurerait au commerce par  
l'économie de l'institution feraient tomber toute concurrence. Sans exami-  
ner si cette mesure aboutirait nécessairement à ce résultat, sans discuter  
aujourd'hui la question de savoir si la fabrique lyonnaise, dont les intérêts  
seraient froissés plus qu'on ne le suppose dans cette circonstance, ne con-  
tinuerait pas sa confiance aux essayeurs particuliers, il nous faut encore  
proclamer les principes.

Le fait des particuliers est de se livrer à d'honorables industries, et celui  
des corps constitués, des établissements publics, est seulement de surveiller  
et de donner de sages avis au gouvernement. Aucun ne doit se faire spé-  
culateur aux dépens des administrés.

Méconnaître ce principe, ce serait reconnaître au gouvernement le droit  
de créer demain, à son profit, de vastes établissements comprenant tous  
les genres d'industrie, et de détruire ainsi l'industrie particulière, incapable  
de lutter sur l'échelle moindre où elle est appelée à procéder.

Ce principe a été méconnu, il est vrai, lors de l'établissement de la con-  
dition: la chambre s'est constituée conditionneuse; mais ce n'est pas une  
raison pour qu'elle se fasse essayeuse; et nécessairement marchande de soie.

Avec le temps, dit-on, il s'est glissé des abus dans la profession de MM.  
les essayeurs. Ces abus, on en conviendra, n'existent qu'à l'état d'exceptions,  
et la première chose à faire eût été nécessairement d'examiner si  
ces abus ne peuvent pas disparaître devant une sage réglementation.

L'examen des abus que l'on signale et des mesures à prendre pour les  
faire disparaître ne saurait entrer dans le cadre nécessairement restreint  
de cette note. Mais, si l'on veut bien réfléchir qu'il n'est pas d'abus qui ne  
puissent disparaître devant une volonté ferme, et que MM. les essayeurs vont  
spontanément au-devant de tous les réglemens sagement combinés qui  
pourraient être adoptés, on se convaincra que la mesure extrême à laquelle  
soulage la chambre de commerce est au moins prématurée.

En refusant de recevoir et d'entendre les principaux essayeurs, la  
chambre de commerce a donné le droit à la corporation de supposer  
qu'elle se laisse un peu trop entraîner par la perspective des bénéfices à  
monopoliser.

Nous allons oublier, Monsieur, que la note à laquelle nous répondons a  
principalement pour but de mettre en garde MM. les négociants contre les  
solicitations qui pourraient les entraîner à apposer leurs signatures au bas  
d'une pétition qui développe les griefs simultanés de MM. les essayeurs et  
de la fabrique lyonnaise. Il nous suffira de dire que cette pétition est au-  
jourd'hui couverte de 250 signatures environ; que ce chiffre, en tenant  
compte du grand nombre de personnes qui s'abstiennent assez généra-  
lement de prendre part, pour ou contre, aux questions qui les intéressent  
le plus, représente la véritable majorité de MM. les fabricants; et  
s'il restait aucun doute sur les tendances de cette requête, nous ajouterions  
qu'elle porte la signature du plus grand nombre des fabricants qui font  
partie de l'association contre le piquage d'once. Il est permis dès-lors de  
conclure de ce dernier fait que les abus dont on signale l'existence, sans  
toutefois les spécifier, sont loin d'avoir la gravité qu'on voudrait leur donner.

Nous savons de plus que le projet de la chambre de commerce intéresse  
plus spécialement quelques personnes à qui des positions lucratives sont  
assurées dans l'établissement, que ces personnes emploieront tous les  
moyens en leur pouvoir; mais nous saurons agir de notre côté, et en at-  
tendant, entre des positions faites par de longs et honorables travaux et des  
espérances qu'aucun droit ne justifie, l'opinion publique peut dès à présent  
prononcer.

J'ai l'honneur, etc. Un essayeur.

On nous adresse la lettre suivante :  
« Lyon, le 14 octobre 1844.

Monsieur le rédacteur,  
Veuillez avoir l'obligeance de livrer à la publicité le fait suivant,  
Samedi dernier, le prix des stalles du théâtre des Célestins a  
été augmenté d'un franc, et cela sans raison, sans que le prix des  
autres places ait été changé et sans que cette augmentation ait été  
annoncée, si ce n'est par un chiffre imperceptible mis au bas de  
l'affiche.

Le public ne doit pas être exposé à de tels abus, et il est du de-  
voir de la presse de les signaler à l'autorité.

Agréé, etc. Plusieurs habitués.

### Chronique.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur,  
Depuis quatre ou cinq mois que le pont de Serin est en co-  
struction, tous les établissements publics du quartier en face des ba-  
teaux à vapeur ont supporté avec résignation les pertes qu'elle  
a occasionnées; mais depuis onze à douze jours que les clefs ont  
été posées, pourquoi ne s'empresse-t-on pas d'enlever les cintres  
pour laisser libre la navigation? Tout y gagnerait: les voyageurs, les  
administrations des bateaux à vapeur, et les plaignants surtout, qui  
en souffrent le plus.

Les entrepreneurs du pont de Serin devaient donc recevoir  
une leçon des entrepreneurs du pont de Mâcon, dont les cintres ont  
été enlevés le lendemain de la pose des clefs.

Nous répons à faire des propositions désagréables.  
Par votre voie, nous prions M. le maire d'avoir égard à notre  
demande, qui consiste à ce que les cintres soient enlevés dans  
le plus bref délai, vu que nos impôts et nos loyers courent toujours  
et que nous perdons tous les jours.  
(Suivent les signatures.)

Jeudi dernier, on a déposé à la maison d'arrêt de Saint-Etienne  
un individu prévenu d'avoir tiré un coup de pistolet sur un autre  
particulier, sans motif connu. La balle est entrée par le derrière de  
la tête; cependant la blessure ne paraît pas dangereuse.

Depuis quelques jours on a mis à exécution un mandat d'ar-  
rêt décerné contre un ex-boulangier de Saint-Etienne, prévenu d'a-  
voir fabriqué ou mis en émission des effets de commerce que l'on  
soupçonne faux.

Ce matin, ou peut-être dans la nuit, il a été placé au Pont-  
de-Pierre un placard contre les congrégations; les prêtres et le  
pouvoir qui favorise ces castes et les aide dans leur esprit de do-  
mination. Vers sept heures et demie ce placard a été enlevé par  
un surveillant.

Les balayeurs de la ville, au lieu de mettre les boues dans  
un tombereau sur les quais et les ponts, les jettent à la rivière; mais  
il est bon de leur faire observer qu'ils salissent les trottoirs et les  
parapets de telle sorte qu'on ne peut passer sans se salir soi-même.

Le pourvoi formé par M. Jacques-Joseph Martin, gérant du  
journal l'Union des Provinces et le Réparateur, contre un arrêt de  
la cour d'assises du Rhône qui l'a condamné à six mois de prison et  
1,000 f. d'amende, pour provocation à la haine des citoyens, vient  
d'être rejeté par la cour de cassation.

### Spectacles du 16 octobre 1844.

GRAND-THEÂTRE. — La Juive, grand opéra.  
CÉLESTINS. — 1° La Terrasse de Fourvières, prologue. — 2° Le  
Diable à Lyon, drame.

On lit dans le Courrier de la Drôme :  
« Les exercices du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison dans no-  
tre ville, se sont terminés vendredi dernier par une école de nuit  
qui avait attiré une affluente considérable de curieux au polygone.  
Parmi les uniformes que notre œil était accoutumé à voir, on dis-  
tinguait, à la lueur des torches, celui d'un grand nombre d'officiers  
et soldats d'un escadron de chasseurs qui se trouvait accidentelle-  
ment de passage ce jour-là, venant de Tarascon et se rendant en  
Touraine.

Le ciel était assombri par d'épais nuages sous lesquels on voyait  
glisser les feux croisés de la bombe et de l'obus qui enflammaient  
par intervalles l'horizon. Les pointeurs ont débuté par un coup d'é-  
clat. A la première salve, la bombe, décrivant une courbe lumi-  
neuse, est allée se loger dans le tonneau qu'on apercevait au loin,  
au pied de la butte, comme le scintillement d'une étoile. A la fin de  
l'exercice, plusieurs pièces d'artifice ont été tirées et ont en général  
assez bien réussi.

La population est ensuite rentrée en ville au bruit des fanfares,  
escortant le char ombragé de feuillages qui portait le pointeur et les  
desservants de la pièce qui s'était signalée.

Déjà les jours précédents nous avions été témoins de sembla-  
bles ovations; mais cette fois on applaudissait plus vivement encore,  
car ce coup d'adresse avait même triomphé des ombres de la nuit. »

maine dernière a beaucoup nui aux marchés de l'Ardèche, où n'ont pu se rendre bon nombre de détenteurs de soies grêges. La rivière de Beaume, à Joyeuse, s'est élevée à une hauteur considérable; à Aubenas, l'Ardèche a menacé de grands désastres les propriétés riveraines. Heureusement la crue n'a duré que deux heures.

Les prix des soies se soutiennent; au dernier marché de Joyeuse, les jolies qualités se sont vendues 30 f. 85 c., 30 f. 50 c. et 30 f. le 1/2 kilogramme.

A Aubenas, au marché de samedi 12, les soies de Joyeuse valaient 30 f. 85 c., 30 f. 50 c. et 30 f. le 1/2 kilog.

Les belles soies de pays, 30 f. 25 c., 30 f. et 29 f. 60 c. le 1/2 kilog. Les deuxièmes choix, 28 f. 50 c., 28 f., 27 f. 50 c., 27 f. et 26 f. 60 c. le 1/2 kilog.

Vendredi 12, le marché de Romans a été très-actif; il s'est vendu beaucoup de soies de pays à 56 f. et 55 f. le kilog.

A Nismes, les prix se soutiennent et les affaires ont un bon courant.

A la date du 10 octobre :  
Les 5/6 coc. filature 1<sup>er</sup> ordre valaient, le kilog., 64 76 à 65 75  
6/7 id. 2<sup>e</sup> id. 72 50 à 73 80

A Bagnols, les cotes des soies grêges étaient :  
Qualités courantes, le kilog., 54 50 à 55  
Doupions belles qualités, 20 à 21

A Marseille, les affaires ont été calmes pendant la semaine dernière. La consommation a été seulement de 5 balles Brousse L. G., à 18 f. et 19 f. le 1/2 kilog.; 6 balles Salonique, à 19 f. et 27 f. 50 c.; 40 balles Castravan jaune, à 12 f. 50 c. et 14 f.; 1 balle Tramas, à 23 f. 50 c.; 1 balle Baffa, à 12 f.; 4 balles Andrinople, à 17 f.; 5 balles Baruthine, à 9 f. (Courrier de la Drôme.)

### Nouvelles diverses.

Dimanche dernier, à six heures, un moment d'effroi s'est comparé de tous les agents et de toutes les personnes qui allaient monter dans les wagons du chemin de fer de la rive gauche, prêts à partir pour Versailles. Les cris mille fois répétés : « Arrêtez ! arrêtez ! » se sont fait entendre sur la ligne des rails que le convoi devait parcourir; bientôt l'on a appris qu'un cheval attelé à un cabriolet vide avait pénétré dans les voies du chemin de fer en brisant une faible clôture en bois qui coupe un chemin conduisant à Vanves, et qu'il parcourait avec une grande vitesse le tracé du chemin de fer. Dans ce moment on voyait s'avancer avec une assez forte vapeur le convoi qui revenait de Versailles. Heureusement le cheval s'est jeté avec sa voiture sur la ligne de rails qui mène à Versailles, la même qu'allait parcourir le convoi partant de Paris. Le conducteur-mécanicien n'avait pu reconnaître le danger que lorsqu'il était déjà à une très-peu de distance de l'obstacle imprévu. Les employés sont

parvenus à s'emparer du cabriolet, et bientôt après le convoi du départ s'est mis en marche pour Versailles.

— M. James Fazy annonce qu'à dater de mercredi 9 octobre, il cesse de diriger la rédaction de la *Revue de Genève*.

— On lit dans la *Gazette du Rhin et de la Moselle*, sous la rubrique d'Iserlohn, 7 octobre :

« Aujourd'hui, un magnifique lion africain a traversé notre ville. On dit que c'est un présent que le roi Louis-Philippe envoie au roi de Prusse. A Wimpern, il y a eu un malheur affreux. Au moment où l'on ouvrait la porte pour donner de l'eau au lion, une jeune fille, Minna de D..., s'approchant trop des barreaux, le lion s'élança de sa cage, la saisit avec une de ses griffes et l'attira fortement avec l'autre. Le gardien et son domestique frappèrent avec des instruments de fer les griffes du lion, et ne parvinrent qu'à grand-peine à dégager la pauvre fille qui tomba en faiblesse. On lui prodigua aussitôt tous les secours nécessaires, mais elle a été tellement maltraitée qu'on désespère de ses jours. »

### Nouvelles Etrangères.

#### SUISSE.

LUCERNE. — Les jésuites viennent de subir un grave échec à Lucerne. La commune politique de la ville, réunie dimanche 6 octobre, avait à délibérer sur la pétition de 507 citoyens demandant que la succursale ou seconde paroisse à ériger dans la petite ville fût confiée non pas aux jésuites que se propose d'appeler le gouvernement, mais à un prêtre séculier. Sur 1,062 citoyens dont se composait l'assemblée, 769 se sont prononcés contre les jésuites et 293 pour. Les 293 qui ont voté pour les jésuites ne se composaient guère que des membres du conseil de ville élus sous le coup de la réaction, de leurs employés, des agents de police, de ceux qu'on appelle les gardes-du-corps de la noblesse et d'autres individus plus ou moins influencés par les hommes qui sont momentanément au pouvoir.

#### ESPAGNE.

MADRID, le 6 octobre. — Les bruits les plus étranges circulent sur l'état moral de S. M. la reine-mère.

En 1840, la reine Christine eut une entrevue avec le pape; or, on prétend qu'à la fin de l'entrevue, sa sainteté, prenant congé de l'ex-régente, lui aurait dit : « Restitution pleine et entière ou damnation éternelle. »

On croit que, par suite de certaines circonstances et intrigues apostolico-catholiques, ces paroles ont été sourdement et incessamment répétées aux oreilles royales; dès lors il serait très-possible qu'une impression profonde fût le résultat de cette manœuvre cléricalle assez habile.

Le fait est que des personnes qui se prétendent bien informées

assurent que la fatale phrase pontificale a été surprise fréquemment dans certains monologues échappés à la reine en des lieux et dans des moments où elle se croyait absolument seule; de là cette tristesse profonde, cette distraction mélancolique qui accompagne jusqu'aux gestes mêmes de l'auguste pécheresse. Tout ceci explique l'origine de ce pouvoir mystique qui domine la situation, l'importance attachée à la nomination des membres actuels des cortès, les efforts du parti du clergé, enfin les menées et les intrigues qui ont semé d'incidents si bizarres les dernières élections.

La situation de certaines provinces ne paraît pas tout à fait aussi satisfaisante que le gouvernement voudrait le faire accroire. Un corps de cavalerie, composé d'une centaine de chevaux, se trouve dans les montagnes de Burgos; on disait même qu'il était commandé par Balmaseda, mais on sait que ce chef n'a pas quitté la France. Du reste, ce qui confirme le bruit de l'existence de cette troupe armée, c'est qu'une colonne d'infanterie et de cavalerie est sortie de Burgos pour se mettre à sa poursuite.

Les bruits de modifications dans le ministère se soutiennent, mais il paraît qu'il s'agit seulement de la retraite de M. Mayans; MM. Mon et Pidal resteraient. Le portefeuille de la justice serait remis aux mains de MM. Benavidez ou Orozco.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Des personnes malintentionnées faisant courir le bruit que la maison Doux, Roche et Dime liquide, nous avons l'honneur de prévenir celles auprès desquelles un pareil bruit pourrait nous nuire qu'il est entièrement faux.

Lyon, le 15 octobre 1844. DOUX, ROÛHE ET DIME.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE, composés par un de nos plus habiles chimistes, ont une supériorité constatée sur les autres dentifrices. — Dépôt chez tous les principaux parfumeurs, et à Lyon, chez M. Gondard neveu, négociant, place de l'Herberie, et Verdun-Pithoud, parfumeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, des places de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13; à la pharmacie Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,  
QUAI DES GÉLÉSTINS, n° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

## PRINCIPES D'AGRICULTURE ET D'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE,

PAR M. MAGNE,

Professeur à l'École royale vétérinaire d'Alfort.

Un fort volume in-8°. — Paris et Lyon, 1845.

Prix : 40 f. (10072)

Etude de M<sup>e</sup> Deblesson, avoué à Lyon, place de la  
Baleine, 6.

### VENTE

#### D'une Masse de Terrains, Située à la Guillotière, lieu des Brotteaux.

Le samedi neuf novembre mil huit cent quarante quatre, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, y séant, Palais-de-Justice, place de Roanne, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, il sera procédé à la vente par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en quatre lots avec enchère générale, d'une masse de terrains, située à la Guillotière, lieu des Brotteaux, cours Bourbon, rue Monsieur et rue d'Enghien, présentant une superficie approximative de 5,546 mètres carrés, sur les mises à prix :

De quarante mille francs pour le premier lot, ci. 40,000 f.  
De soixante mille francs pour le second lot, ci. 60,000  
De trente mille francs pour le troisième lot, ci. 50,000  
Et de vingt mille francs pour le quatrième lot, ci. 20,000

Ces immeubles appartiennent indivisément à M. Milardon et à M<sup>me</sup> Catherine Pin, épouse de M. Bruny.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Deblesson, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, place de la Baleine, et au greffe du tribunal civil de Lyon pour prendre connaissance du cahier des charges. (5130)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

### A VENDRE,

Par adjudication volontaire, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Morand, notaire, le mercredi 6 novembre, à dix heures du matin :

1<sup>o</sup> UNE TERRE située à la Guillotière, lieu de Mon-Plaisir, en face de l'église, contenant 42 ares 92 centiares, confinée à l'orient par un chemin dit rue de l'Eglise, tendant de la route de Grenoble à la route d'Heyrieux;

2<sup>o</sup> UNE AUTRE TERRE située au même lieu, contenant 43 ares 18 centiares, confinée à l'orient par la propriété de M. Santa;

3<sup>o</sup> ET UN CLOS entouré de murs situé au même lieu, contenant 58 ares 79 centiares, confiné au nord par la terre qui vient d'être désignée au n° 1.

Ces trois immeubles, par leur position aux abords de l'église de Mon-Plaisir, qui doit devenir le centre du village de ce nom, sont très-propres à recevoir des constructions qui seront d'un très-bon rapport.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (10014)

### A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés,  
bien disposé, bien placé et bien achalandé.  
S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

MÊME ÉTUDE.

vente par adjudication volontaire,  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Morand, notaire,

## D'UN DOMAINE

Situé à Lyon, quartier de Saint-Just,

Joignant la propriété du Séminaire de Lyon,  
sur le chemin appelé de Loyasse, tendant  
de Saint-Just à Vaise.

Il se compose d'un grand bâtiment d'habitation formant plusieurs corps de logis contigus, d'un autre petit bâtiment, cour, puits à eau claire, jardin et terrasse; salle d'ombrage et vigne complantée d'arbres pèchers; le tout susceptible de division et appartenant à M. Paisselet.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (40015)

A louer de suite, place Louis XVI, n. 10,  
aux Brotteaux.

## UN APPARTEMENT

FRAICHEMENT DÉCORÉ.

S'adresser au portier. (1504)

A rendre en gros ou en détail.

DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de 45 à 20 centimètres de rondeur, tous greffés et en belle qualité.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2593)

A louer de suite sur le quai de la Charité, 145.

## appartements, magasins et chambres

avec ou sans écurie et remise.

S'adresser au portier. (2170)

### Ateliers de POXT et C<sup>e</sup>.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants.

Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix.

Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

## BOLS AU BAUME DE COPAHU

pur, solidifié, sans odeur ni saveur,  
soluble dans l'estomac, sans  
nausées ni renvois,

DE CHERVET, GOZARD ET C<sup>e</sup>,

Rue Montmartre, 158, à Paris.

Contre les écoulements récents et anciens (blennorrhagie), fluxions blanches, etc.

Ces bols, dont l'efficacité a été constatée par un grand nombre de guérisons, soit dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, se recommandent surtout par l'absence complète de tous les inconvénients que présente le copahu à l'état naturel.

Dans toutes les nombreuses compositions copahifères, on avait pu masquer plus ou moins adroitement le goût repoussant du baume; mais aucune ne neutralisait son action malfaisante dans l'estomac. Désormais, avec les bols, le baume de copahu sera un médicament aussi agréable qu'efficace.

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins et dans toutes les bonnes pharmacies. (9200)

## AVIS.

M. NATHAN, de Metz, prévient les amateurs qu'il arrivera demain 16 du courant à Lyon avec un convoi de trente chevaux. Il y a de beaux appareillages et de beaux chevaux de selle.

Il est descendu au Flacon-d'Argent, grande rue de la Guillotière. (1502)

## AVIS

à MM. les Chefs de Commerce.

## GRAND HOTEL DES EMPEREURS,

SUR LA CANEBIÈRE, A MARSEILLE,

A côté du Port, de la Bourse et de toutes

les Diligences,

TENU PAR M. CHALANQUI FILS.

Ce magnifique hôtel, qui était fermé depuis six mois à cause des embellissements considérables qu'il recevait, vient de faire son ouverture.

MM. les étrangers y trouveront tout le confort possible ainsi que toute l'économie désirable, une excellente table d'hôte, un restaurant à la carte, de grands et petits appartements de tout prix, des soins et des égards attentifs, et la plus grande propreté et célérité dans le service.

NOTA. Une personne connaissant parfaitement la place est attachée à l'établissement pour donner à MM. les voyageurs de commerce les renseignements les plus précis sur le commerce de Marseille.

Écuries et remises. (6521)

## AVIS AU PUBLIC.

Le sieur JEAN MUCCI, dont nous avons annoncé la demeure rue des Célestins, vient de transférer son cabinet galerie de l'Hôtel-Dieu, 25.

L'artiste se propose d'exécuter les ouvrages les plus étonnants en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre réduits aussi fin que de la soie, des plumes à écrire, des chiens, des fleurs, des porte-cigares, des pipes, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. Tous ces objets seront fabriqués devant les personnes qui l'honorèrent de leur visite; elles recevront un de ces objets gratuits. Le cabinet est ouvert de neuf heures du matin à midi et de deux heures à neuf heures du soir. — Prix d'entrée : 50 c. (1306)

## AVIS.

Un homme âgé de quarante-huit ans, sachant lire, écrire et calculer, connaissant spécialement la culture des terres et des vignes comme l'ayant pratiquée depuis long-temps, demande à se placer comme régisseur dans une propriété rurale, ou comme employé à la tête d'une industrie. Il connaît la tenue des livres. Il fournira des certificats de bonnes vie et mœurs. S'adresser chez M. Fayolle, aubergiste à Serin. (1505)

## JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (5871)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

## GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou perles blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chervet, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

### A VENDRE.

UN COMMERCE DE QUINCAILLERIE ET DE FERRONNERIE en tous genres. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser chez M. Genin, cours Trocadéro, 2, aux Brotteaux. (2190)

### Serrebras Le Perdriel,

Pharmacien à Paris,

A plaque et sans plaque, doux, souples et très-élastiques. — Dépôt dans les bonnes pharmacies. (3593—7034)

### A VENDRE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ d'un hectare environ, close de murs, et une jolie maison bourgeoise, le tout situé à Mon-Plaisir, chemin de Combe-Blanche. On facilitera pour le paiement.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon. (2604)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,  
Rue Poulallerie, 49.